

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE

20 AVR. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Brigitte CAMOLLI, secrétaire de séance.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

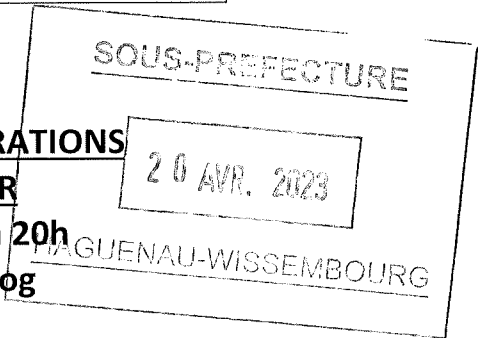
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022 a été transmis par mél du 17 mars 2023.

En l'absence d'observations, le Président soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022.



Pour extrait conforme
Roeschwoog, le 5 avril 2023

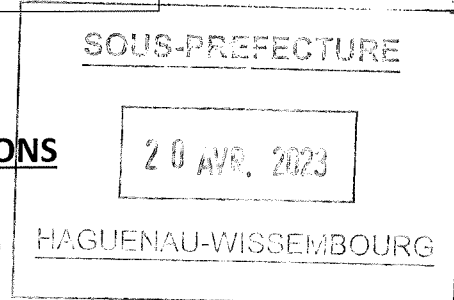
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 10	ANTONI Marc, Vice-Président,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Absents	: 3	Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
		OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick
		<u>Absents excusés</u> : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
		Présidents,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
		(suppléant), WUST Michaël
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 03 : APPROBATION DE SUBVENTIONS

Activités / sorties :

Le Président rappelle les décisions prises en séance du 27 septembre 2022 :

Nouveaux principes retenus pour les aides financières à la Caisse de l'école :

- Prise en charge de l'activité piscine (déplacement) sans demande de participation aux parents
- Décision de nouveaux principes pour l'attribution de subventions à l'école pour les sorties et activités :
 - 2,00 € par élève et par jour de sortie
 - cette somme est abondée de 1,00 € par élève et par nuitée en cas d'hébergement spécifique
 - la somme obtenue est majorée de 10%, majoration que les enseignants en responsabilité de la sortie utilisent pour subventionner plus largement la sortie d'enfants dont la famille rencontre des difficultés financières.
 - Pour les sorties « ski », la subvention est de 2 € par élève et par sortie. Le nombre maximum de sorties « ski » subventionné est de 5 par élève
 - Versement d'un acompte de 75 %.

Décision lors de la séance du 27 septembre 2022 d'attribuer les subventions suivantes :

- sortie à l'orchestre philharmonique de Strasbourg qui a lieu le 27/09/2022 avec les classes de CP, CE1, CE2, CP/CE1 bilingues, CE1/CE2 bilingues, soit 106 élèves.
Une subvention de 233,20 € a été versée.
- classes d'eau
131 (au lieu des 128 prévus initialement) élèves partiront trois journées et deux nuitées
du 4 au 6 avril 2023 - CP/CE1 bilingues et CE1/CE2 bilingues
du 11 au 13 avril 2023 - CP et les CE1,
du 15 au 17 mai 2023 - CE2 et CE2/CM1
Le montant de la subvention est estimé, au vu des nouveaux critères de participation financière fixés par le Comité directeur et de la hausse du nombre des élèves participants, à 1 152,80 €.
 $(2,00 \text{ €} \times 3j) + (1,00 \text{ €} \times 2j) \times 131 \text{ élèves} = 1048,00 \text{ €} + 10 \text{ €} = 1 152,80 \text{ €}.$
La convention d'engagement financier a été signée avec l'école. Un acompte va être versé.

Deux nouvelles demandes de subventions ont été faites par l'école pour :

- Sortie à la Maison de l'Outre Forêt le 20 juin 2023
Classes de CP et CE1 - 36 élèves
La subvention est estimée à : $1j \times 2€ \times 36 \text{ élèves} = 72 € + 10 \% = 79,20 €$
- Sortie à Paris le 15 juin 2023
Classe de CM1/CM2 monolingue - 23 élèves
La subvention est estimée à : $1j \times 2€ \times 23 \text{ élèves} = 46 € + 10\% = 50,60 €$
- Classes transplantées à HEIDELBERG du 26 au 28 juin 2023
Classes de CM2 et CM1/CM2 bilingues - 53 élèves
La subvention est estimée à : $3j \times 2€ + 2 \text{ nuitées} \times 1€ \times 53 \text{ élèves} = 424 € + 10 \% = 466,40 €$

Le Président indique que, hors la prise en charge des frais de déplacement pour l'activité natation, le montant des aides versées pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à 3 822,50 €.

Vu les demandes de subventions faites par les enseignantes de l'école

Vu l'exposé du Président

Vu les principes définis pour l'attribution de subventions à la Caisse de l'école pour les sorties et activités par délibération du 27 septembre 2022

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de subvention pour

- La sortie à la Maison de l'Outre Forêt pour un montant estimé à 79,20 € pour 36 élèves
- La sortie à PARIS pour un montant estimé à 50,60 € pour 23 élèves
- Les classes transplantées à HEIDELBERG pour un montant estimé à 466,40 € pour 53 élèves

CONFIRME le versement d'une subvention pour les classes d'eau estimée à 1 152,80 € pour 131 élèves.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

SOLS-PP-LECTURE

20 AVR. 2023

LAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
(suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 04 : DECISION DE PRINCIPE DE PARTICIPATION A LA SEMAINE SANS ECRAN ORGANISEE EN OCTOBRE 2023

Le Président expose le projet de « semaine sans écran » du 9 au 13 octobre 2023.
Il rappelle qu'une telle manifestation avait déjà été soutenue par le SIVU RPU en 2019.

Au vu de la dangerosité des écrans pour le développement cognitif et la sociabilité des enfants, il s'agirait :

-> d'approfondir le projet mis en œuvre en 2019

-> de le centrer sur les écoles maternelles et élémentaire du périmètre du SIVU RPU

- les parties prenantes pourraient être : les écoles maternelles et élémentaire, le périscolaire, l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace, l'AFICEL, le Relais Petite Enfance, Audrey Bauerle (psychanalyste), la médiathèque de Roeschwoog

-> proposer conférence et animations

-> aller au-delà en proposant une semaine durant des soirées tout compris (animations, devoirs, repas) sans écran !

Il sollicite l'accord de principe des membres du Comité et représentants des quatre communes pour participer à cette manifestation qui pourrait s'appeler « Digi détox ».

Vu l'exposé du Président

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation à la manifestation « semaine sans écran » proposée du 9 au 13 octobre 2023.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS SOUS-PREFECTURE
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

20 AVR. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,

BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 05 : INFORMATION SUR LES EFFECTIFS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Le Président présente la situation des effectifs estimés à la rentrée de septembre 2023.

Année 2022/23 (Effectif déc. 2022)	Année 2023/24 Effectif estimé		Total
		monolingues	24
	CP	bilingues	19
		monolingues	15
CP	CE1	bilingues	19
		monolingues	20
CE1	CE2	bilingues	10
		monolingues	31
CE2	CM1	bilingues	20
		monolingues	29
CM1	CM2	bilingues	13
		monolingues	29
CM2		bilingues	18
	Total 2022/23		204
	Total 2023/24		200

Pour l'heure, 3 demandes de dérogations pour l'entrée en filière bilingue ont été déposées. Il s'agit d'enfants qui fréquentaient l'école maternelle de Roeschwoog (2 enfants de Sessenheim, 1 enfant de Rountzenheim-Auenheim).

Il informe les membres du Comité des effectifs attendus à l'école maternelle Roeschwoog :

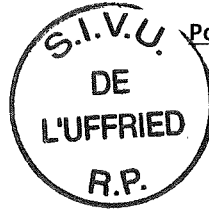
Petits : 18 (dont 1 dérogation)

Moyens : 28

Grands : 26

Le Comité directeur,

PREND ACTE de ces informations.



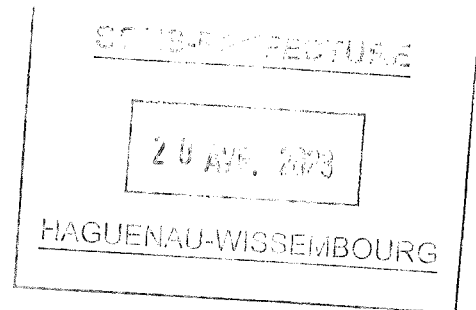
Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Camolli".

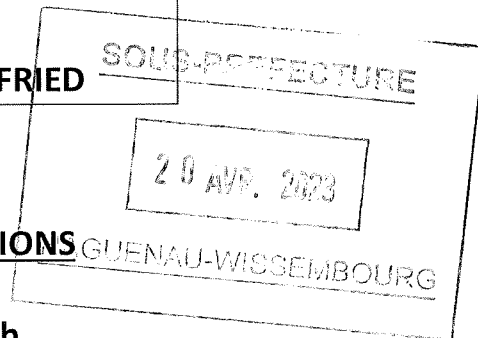


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 06 : DECISION DE REALISATION DE TRAVAUX LORS DE LA JOURNEE CITOYENNE ORGANISEE PAR LA COMMUNE DE ROESCHWOOG ET PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

Le Président soumet au Comité directeur les travaux qui pourraient être réalisés lors de la Journée citoyenne organisée par la Commune de Roeschwoog le 13 mai 2023.

- Remplacement des luminaires par des luminaires led – phase 3
Ces travaux concernent les locaux du périscolaire, le préau, l'abris vélo et l'allée de circulation.
Le Comité directeur avait approuvé la réalisation de ces travaux lors de sa séance du 21 juin 2022. Le matériel a été acheté et financé sur l'exercice 2022.
- Poursuite des travaux de remise en place et / ou de fixation des plinthes dans les locaux du périscolaire et au 1er étage dans le couloir et les escaliers
L'acquisition d'un complément de matériel est à prévoir.
- Maintenance/nettoyage de la ventilation, des bouches d'aspiration et des entrées d'air aux fenêtres de l'école, ainsi que mise en place d'un piège à son en salle n°9.
L'acquisition de petit matériel est à prévoir.

Vu l'exposé du Président et de M. Raphaël PETER, membre du Comité,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux précités lors de la Journée citoyenne de la Commune de Roeschwoog du 13 mai 2023

DECIDE la prise en charge des dépenses associées.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

SOUS-PREFECTURE

20 AVR. 2023

HA GUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
(suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 07 : DECISION DE REMPLACEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Président présente un tableau récapitulatif du matériel informatique / TBI présent à l'école et de son âge.

Il précise les dernières acquisitions et derniers remplacements de matériel effectués :

- acquisition d'un photocopieur pour 6 083,00 € TTC (restes à réaliser – budget exercice 2022)
- remplacement d'un tableau blanc salle n°7 : 1 632,00 € TTC (restes à réaliser – budget exercice 2022)
- remplacement du vidéoprojecteur de la salle n°2 en février 2023 pour un coût de 1 729 € TTC.

Il est proposé de prévoir des crédits au budget de l'exercice 2023 pour le paiement du vidéoprojecteur de la salle n°2 et une petite enveloppe pour le remplacement de matériel défectueux tout au long de l'année.

Vu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions du Président.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE

20 AVR. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 08 : DECISION DE CREATION DE POSTE ET DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président expose que l'agent d'entretien de l'école Weckmann a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2023.

Cet agent qui s'occupe seul du nettoyage des locaux depuis son ouverture sera à remplacer.

Il est employé actuellement à 26/35^{ème} au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe par le SIVU RPU et pour 2h à la Commune de Roeschwoog.

Il exerce les missions suivantes :

- Entretien des locaux et matériels : nettoyage des locaux de l'école, utilisation des équipements spécifiques, nettoyage et entretien du matériel de nettoyage mis à disposition
- Tri et évacuation des déchets courants
- Application des règles d'hygiène et de sécurité
- Signalement des dysfonctionnements ou réparations à effectuer.

La question est évoquée, afin que l'agent ne soit pas seul dans les locaux de proposer deux postes à 13/35^{ème}.

Afin de rendre le poste plus attractif, une réflexion est engagée pour proposer un complément d'heures de travail auprès d'une autre collectivité ou au périscolaire.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au(x) grade(s) de :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal de 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

Il appartient au Comité directeur de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois affiche un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 26/35^{ème}.

Le Président soumet à décision du Comité directeur, la mise à jour du tableau des emplois prévoyant un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 26/35^{ème}, grade qui n'existe plus, et de le remplacer par un poste d'adjoint technique à 26/35^{ème}, dans la perspective du recrutement d'un nouvel agent d'entretien.

Il propose cette mise à jour également pour le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 8/35^{ème} et de le remplacer par un poste d'adjoint administratif à 8/35^{ème}.

Vu l'exposé du Président

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Afin de remplacer un agent technique qui part à la retraite au 1er septembre 2023,

Vu le tableau des emplois au 1er janvier 2022

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26/35^{ème} (en remplacement du grade d'agent technique 1^{ère} classe qui n'existe plus), à compter du 21 mars 2023 pour occuper le poste d'agent d'entretien de l'école

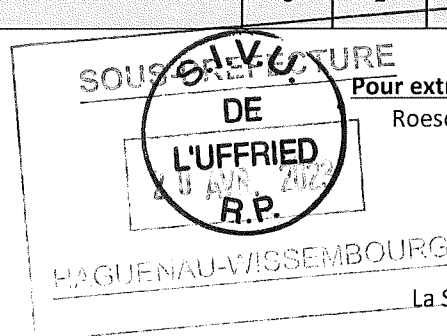
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 8/35^{ème}, à compter du 21 mars 2023 pour occuper le poste d'agent polyvalent de gestion administrative et comptable (en remplacement du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe qui n'existe plus)

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

DECIDE de mettre à jour et de modifier le tableau des emplois à compter du 21 mars 2023 comme suit :

Service	Dénomination de l'emploi	Postes Ouverts à ce jour	Nombre total d'Agents en poste	Agents à Temps complet en poste	Agents à Temps non complet en poste	Coefficient d'emploi
Personnel Titulaire						
Administratif	Adjoint administratif	1	0		0	8/35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0		0	8/35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1		1	8/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique – Entretien	1	0		0	26/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – Entretien	1	0		0	26/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – Entretien	1	1		1	26/35 ^{ème}
Total Personnel Titulaire		6	2	0	2	0,97 ETP
Personnel non Titulaire						
Néant		0	0	0	0	
Total Personnel Non Titulaire		0	0	0	0	
Total du Personnel		6	2	0	2	0,97 ETP



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE

20 AVR. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
(suppléant), WUST Michaël

Était en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 09 : AUTORISATION DE PRINCIPE AU PRESIDENT D'ENGAGER DES DEPENSES POUR L'OCTROI DE CADEAU REALISE PAR LA COLLECTIVITE AUX AGENTS

Le SIVU RPU souhaite offrir un cadeau à l'occasion du départ d'un agent et lorsqu'un agent est récipiendaire d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour ses 20 ans, 30 ans ou 35 ans de service.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la collectivité.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient d'en préciser le cadre.

Le Président demande au Comité de l'autoriser à engager des dépenses pour l'acquisition de présents sur les principes suivant :

- Lors du départ d'un agent :

Enveloppe allouée : 30 € maximum par année travaillée au sein du SIVU avec une bonification de 200 € s'il s'agit d'un départ à la retraite.

Exemple : Si l'agent a travaillé 10 ans au SIVU, lors de son départ, le montant maximum du coût du cadeau offert sera de 300,00 € TTC.

Si l'agent part à la retraite, cette somme sera bonifiée de 200,00 €, soit 500,00 € maximum.

- Lorsqu'un agent est honoré par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (ou médaille du travail) en récompense de sa compétence professionnelle et son dévouement :

Pour 20 années de service accompli – médaille d'argent : cadeau d'une valeur de 100,00 €

Pour 30 années de service accompli – médaille de vermeil : cadeau d'une valeur de 130,00 €

Pour 35 années de service accompli – médaille d'or : cadeau d'une valeur de 150,00 €.

Les cadeaux (matériel ou sous forme de bons d'achat) pourront être personnalisés selon les centres d'intérêt des agents.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'un cadeau offert aux agents (titulaires, non titulaires, agents de droit privé...) en cas de départ de la collectivité dans la limite de 30 € par année travaillée au sein de la commune, avec une bonification de 200,00 € s'il s'agit d'un départ à la retraite.

VALIDE le principe d'un cadeau offert lorsqu'un agent est honoré par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (ou médaille du travail) en récompense de sa compétence professionnelle et le dévouement :

Pour 20 années de service accompli – médaille d'argent : cadeau d'une valeur de 100,00 €

Pour 30 années de service accompli – médaille de vermeil : cadeau d'une valeur de 130,00 €

Pour 35 années de service accompli – médaille d'or : cadeau d'une valeur de 150,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs à ces dépenses seront inscrits au budget de l'exercice en section de fonctionnement, chapitre 011 articles 6232 ou 6257.

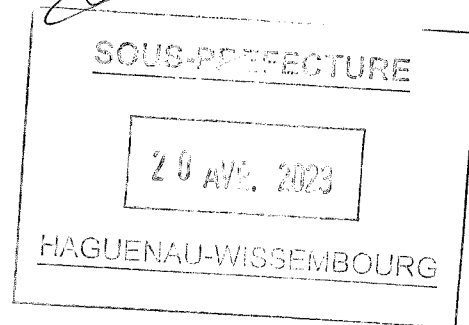


Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS-PREFECTURE
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

20 AVR. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,

BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne, OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Était en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 10 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES RISQUANT D'ÊTRE COMPROMISES

Le Président rappelle au Comité directeur que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% minimum des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux compris entre 15 % et 100 %, voté par l'Assemblée Délibérante.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement à article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Vu l'article R2331-2 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M14 (Tome I page 69)

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE pour l'année 2023, le taux de provisionnement des créances de plus de 2 ans à 15 %

DECIDE d'inscrire au budget 2023, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions ou de cette reprise de provision

DECIDE de constituer la provision ou la reprise de provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 17 € pour cet exercice

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

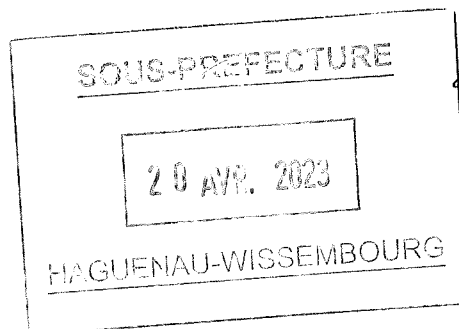


Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE

20 AVR. 2023

WAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
(suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 ET
CONSTATATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Président Michel LORENTZ présente le compte administratif de l'année 2022, en donnant les explications concernant les sommes inscrites tant en recettes qu'en dépenses.

Il précise que le compte administratif, l'annexe explicative et un extrait du compte de gestion de l'exercice ont été transmis aux membres du Comité directeur par mél du 17 mars 2023.

Il indique que le Compte administratif est concordant avec le Compte de gestion établi par le Trésorier, puis il se retire pour l'adoption de ce point.

M. Marc ANTONI, Vice-président du SIVU RPU, prend la présidence de la séance et propose au Comité directeur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022.

Vu la présentation du compte administratif (cf. annexe jointe)

Vu les explications du Président

Le Comité directeur, en l'absence du Président, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR,

AFFIRME avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par M. Emmanuel ROUX, Trésorier du SIVU RPU ;

APPROUVE le compte administratif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	130 386.33 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	194 810.12 €
<i>Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022</i>	<i>64 423.79 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement 2021 reporté</i>	<i>48 371.33 €</i>
Excédent de fonctionnement de clôture 2022	112 795.12 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	103 245.31 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	9 444.06 €
<i>Déficit d'investissement de l'exercice 2022</i>	<i>-93 801.25 €</i>
<i>Excédent d'investissement 2021 reporté</i>	<i>84 311.77 €</i>
Déficit d'investissement de clôture 2022	-9 489.48 €
Dépenses d'investissement - restes à réaliser 2022	-13 530.00 €
Recettes d'investissement - restes à réaliser 2022	0.00 €
Déficit d'investissement 2021 restes à réalisés déduits	-23 019.48 €
EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE 2022 (sans restes à réaliser)	103 305.64 €
EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE 2022 restes à réaliser déduits	89 775.64 €

PRECISE que ce document n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

ANNEXE - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SIVU RPU EXERCICE 2022

Le compte administratif représente un véritable bilan financier, permettant d'établir une analyse financière tout en appréciant l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif et la réalité de leur exécution.

La présente présentation est brève et synthétique. Elle retrace les informations financières essentielles. Celle-ci est jointe au compte administratif et est établie conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités locales.

PRESENTATION DES RESULTATS

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	130 386,33	G	194 810,12
	Section d'investissement	B	103 245,31	H	9 444,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	48 371,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	84 311,77 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	233 631,64	= G+H+I+J	336 937,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	13 530,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	13 530,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	130 386,33	= G+I+K	243 181,45
	Section d'investissement	= B+D+F	116 775,31	= H+J+L	93 755,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	247 161,64	= G+H+I+J+K+L	336 937,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 530,00	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
16	Opération d'équipement n° 16	4 700,00	
18	Opération d'équipement n° 18	8 330,00	
19	Opération d'équipement n° 19	500,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	94 750,00	55 227,91	0,00	0,00	39 522,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	62 200,00	56 366,09	0,00	0,00	5 833,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 400,00	17 474,81	0,00	0,00	2 925,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		177 350,00	129 068,81	0,00	0,00	48 281,19
66	Charges financières	1 900,00	1 317,52	0,00	0,00	582,48
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	14 550,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		195 300,00	130 386,33	0,00	0,00	64 913,67
023	Virement à la section d'investissement (2)	45 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 000,00	0,00			45 000,00
TOTAL		240 300,00	130 386,33	0,00	0,00	109 913,67
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

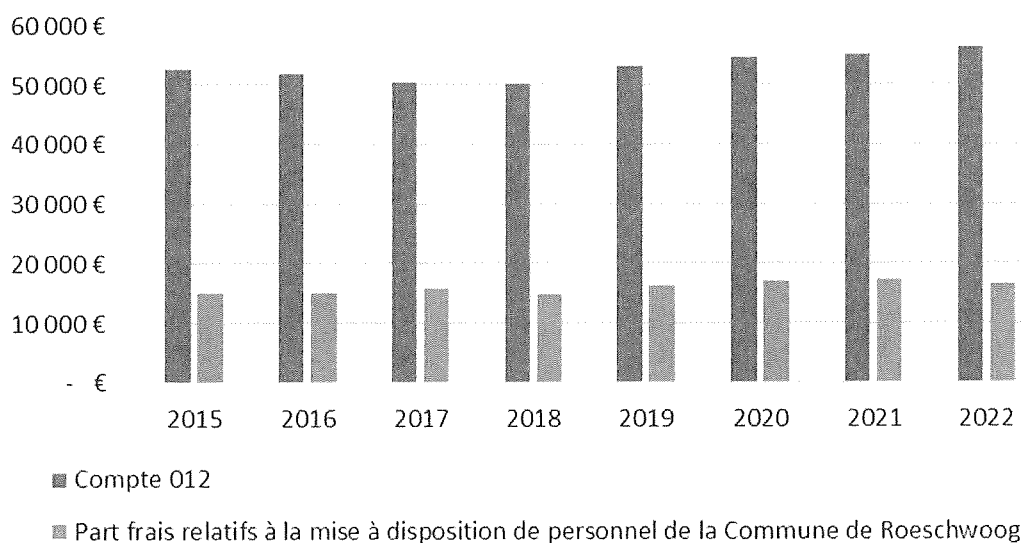
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 000,00	9 412,27	0,00	0,00	-2 412,27
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	150 000,00	150 547,02	0,00	0,00	-547,02
75	Autres produits de gestion courante	34 878,67	34 850,83	0,00	0,00	27,84
Total des recettes de gestion courante		191 878,67	194 810,12	0,00	0,00	-2 931,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		191 928,67	194 810,12	0,00	0,00	-2 881,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		191 928,67	194 810,12	0,00	0,00	-2 881,45
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 48 371,33				

En fonctionnement, il est relevé :

- que les charges de personnel représentent près de 43,23 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général s'élèvent à 42,35 % des dépenses réelles de fonctionnement
- que les indemnités totales versées au Président en 2022 s'élèvent à 8040,00 €.
- que le total des charges de gestion courante constitue la majeure partie des dépenses de fonctionnement (99 %)
- que les participations communales au niveau des recettes du SIVU s'élève à 77 % environ des recettes. Les autres recettes proviennent du loyer et du remboursement des charges versés par l'AGF du Bas-Rhin, délégataire de la Commune de Roeschwoog pour le service périscolaire et du FCTVA.

Evolution de la charge de personnel - SIVU RPU



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	98 600,00	68 679,58	13 530,00	16 390,42
	Total des dépenses d'équipement	98 600,00	68 679,58	13 530,00	16 390,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 600,00	34 565,73	0,00	34,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 800,00			
	Total des dépenses financières	40 400,00	34 565,73	0,00	5 834,27
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	139 000,00	103 245,31	13 530,00	22 224,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	139 000,00	103 245,31	13 530,00	22 224,69
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 720,00	6 720,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 720,00	6 720,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 968,23	2 724,06	0,00	244,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 968,23	2 724,06	0,00	244,17
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 688,23	9 444,06	0,00	244,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	45 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 000,00	0,00		45 000,00
	TOTAL	54 688,23	9 444,06	0,00	45 244,17
	Pour information	(2) 84 311,77			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

En investissement, les principales dépenses concernaient les travaux de remplacement de la chaudière de l'école, de la poursuite du remplacement des luminaires par du Led et le remplacement de matériel informatique.

La charge de la dette (remboursement du capital) relative à la construction du groupe scolaire et au remplacement de la chaudière fioul par une chaudière au gaz et le remplacement des luminaires par du Led s'est élevée à 34 565,73 €.

Les recettes d'investissement proviennent du fonds de compensation de la TVA (2724,06 €), du report du solde d'exécution positif de l'exercice précédent (84 311,77 €) et du transfert d'écritures de frais d'études réalisés pour la construction du nouveau périscolaire vers le budget annexe périscolaire de la Commune de Roeschwoog (6 720,00 €).

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

COMPTES ADMINISTRATIFS	2020	2021	2022
Participation Communes	229 000,00 €	74 000,00 €	150 000,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	299 008,30 €	115 560,34 €	194 810,12 €
Charges de personnel	54 767,18 €	55 104,22 €	56 366,09 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financier compte	263 808,74 €	137 446,23 €	130 386,33 €
Marge brute (recette FCT - dépenses FCT)	35 199,56 €	- 21 885,89 €	64 423,79 €
Frais financiers (compte 66111)	1 384,33 €	1 294,60 €	1 317,52 €
Epargne brute (marge brute - frais financiers)	33 815,23 €	- 23 180,49 €	63 106,27 €
Remboursement capital de la dette (1641)	22 432,97 €	22 522,70 €	34 565,73 €
Epargne nette (epargne brute - capital dette)	11 382,26 €	- 45 703,19 €	28 540,54 €
Report d'investissement de l'année précédente	- 25 429,05 €	- 37 436,79 €	84 311,77 €
Recettes réelles d'investissement	29 631,31 €	157 774,49 €	9 444,06 €
Total recettes investissement	4 202,26 €	120 337,70 €	93 755,83 €
Capacité d'investissement (épargne nette + recettes totales IVT)	15 584,52 €	74 634,51 €	122 296,37 €
Résultat de clôture	70 257,22 €	132 683,10 €	103 305,64 €

DETTE

Objet du prêt	Organisme prêteur	Montant prêt	Durée en années	Année de mobilisation	Fin de remboursement	taux	K restant dû	Remboursement 2022 intérêts	Remboursement 2022 Capital	Charge totale 2022	
							au 1/09/2022				
Ecole intercommunale André Weckmann	Crédit Agricole	600 000,00 €	30	2004	01/09/2034	21/10/2022 V 0,20 %	278 239,20 €	602,25 €	22 886,88 €	23 489,13 €	
							au 01/01/2022				
Système de chauffage gaz + remplacement luminaires	Crédit Agricole	120 000,00 €	10	2021	31/10/2031		120 000,00 €	715,27 €	11 678,85 €	12 394,12 €	
								398 239,20 €	1 317,52 €	34 565,73 €	35 883,25 €

AIDES FINANCIERES VERSEES PAR LE SIVU RPU

Grand Livre par Article	Date : 17/03/2023 12:37
316 - SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED / 04 - SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED / 2022	Section : Fonctionnement

Critères de l'édition : Presentation : Réalisé; Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 657361; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
657361 - Caisse des Ecoles								
Dépense								
14/08/2022	32	140	SUBVENTION POUR LA CLASSE TRANSPLANTEE A PA	D 657361.65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		653,40 €	653,40 €
14/08/2022	32	141	SUBVENTION STAGE ESCALADE ANNEE 2021 - 2022	D 657361.65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		1 401,40 €	1 401,40 €
28/08/2022	50	218	SUBVENTION ACTIVITE PISCINE 2021 - 2022	D 657361.65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		2 483,00 €	2 483,00 €
28/08/2022	50	219	SUBVENTION STAGE CANOE KAYAK - 2021/2022	D 657361.65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		539,00 €	539,00 €
28/08/2022	51	221	SUBVENTION CIRQUE 2021_2022	D 657361.65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		600,60 €	600,60 €
Total Dépense : 657361 - Caisse des Ecoles				Total Budgétisé	7 100,00 €	Total Réalisé	5 677,40 €	5 677,40 €

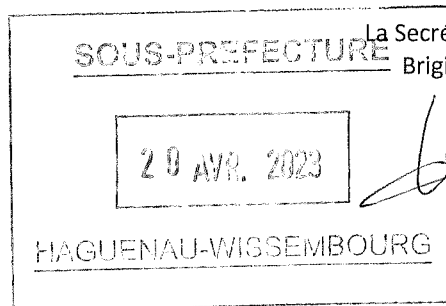
5677,40 € ont été versés à la Caisse de l'école.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel KORENTZ

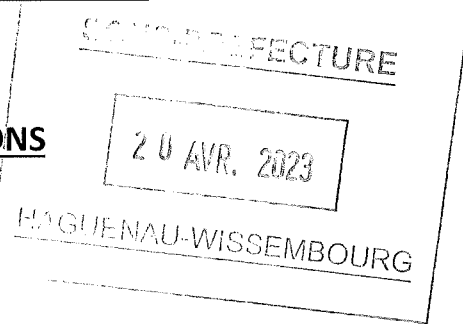


La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-
Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis
(suppléant), WUST Michaël

Était en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 12 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Résultats de clôture de l'exercice 2022 :

Excédent de fonctionnement	:	+	112 795,12 €
Déficit d'investissement	:	-	9 489,48 €
Restes à réaliser dépenses	:	-	13 530,00 €
Restes à réaliser recettes	:		0,00 €

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER les résultats du Compte Administratif 2022 comme suit :

D001 : Déficit d'investissement reporté :	- 9 489,48 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 23 019,48 €
R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 89 775,64 €



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

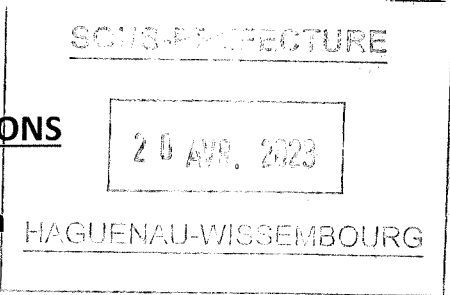
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

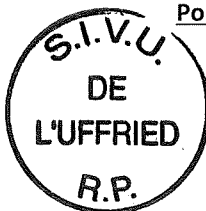
OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 13 – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Le Président rappelle que chaque année le Comité directeur inscrit des crédits au budget (compte 6067 – fournitures scolaires) pour participer aux frais scolaires (acquisition de livres, de livrets scolaires, de petit matériel, fournitures pour les projets d'école, acquisition de papier pour les photocopies...).

Le Président propose le maintien d'une attribution de 33 € par élève, soit un total de 6 732,00 € arrondi à 6 730,00 € pour 204 élèves (effectifs rentrée scolaire septembre 2022) pour l'exercice 2023.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une participation de 33,00 € par élève soit des crédits pour l'exercice 2023 d'un montant arrondi à 6 730,00 €.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

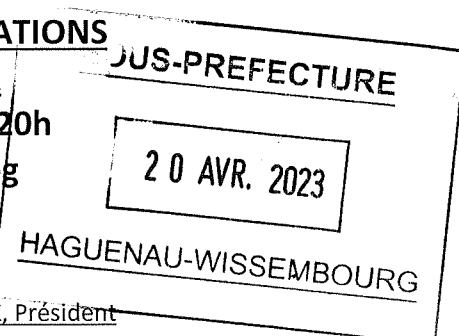
La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 14 - PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Le Président rappelle l'évolution des participations des communes membres depuis 2013, la décision d'augmentation de la participation des communes en 2020 à 229 000,00 € au vu des résultats des exercices précédents, la participation réduite adoptée en 2021, puis une participation plus importante en 2022 (150 000,00 €) pour garantir la trésorerie du SIVU RPU.

Au vu des dépenses en hausse pour le fonctionnement du périscolaire et des dépenses importantes à venir pour la construction du nouveau périscolaire et afin de ne pas trop impacter les budgets des communes membres, il est proposé de réduire la participation des communes au budget primitif de l'exercice 2023 à hauteur de 120 000,00 €. Le tableau a été transmis par mél du 17 mars 2023 au Comité.

Le Président indique que cela impliquera de contenir les dépenses et notamment celles d'investissement pour cette année.

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DU SIVU 2023

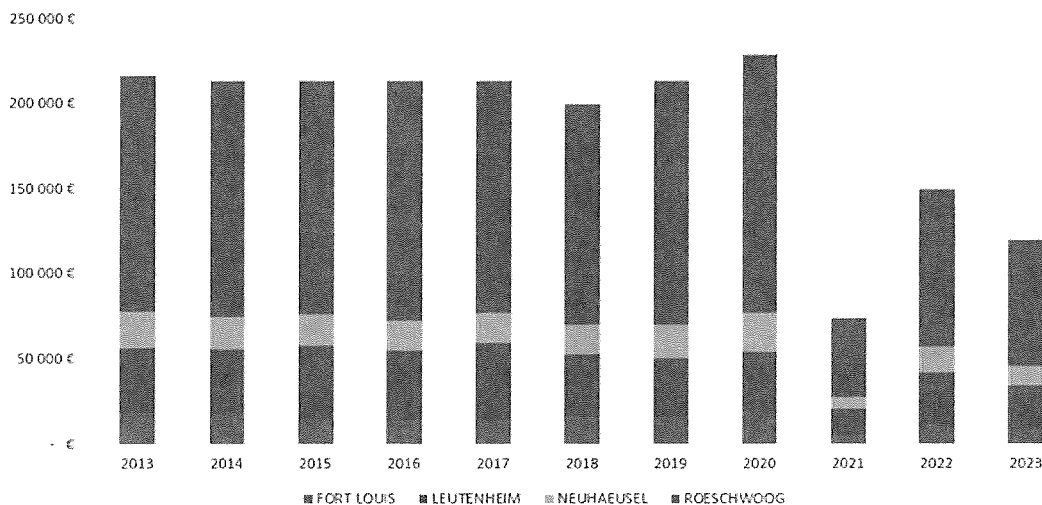
Participation demandée aux communes 120 000 €
Participation à l'investissement 81 290 €
Contribution au fonctionnement 38 710 €

	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT	POPULATION 2023 (source INSEE)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	MONTANT TOTAL PARTICIPATION
FORT LOUIS	11	2 419,38 €	290	6 104,12 €	8 523,48 €
LEUTENHEIM	38	8 357,84 €	840	17 680,89 €	26 038,73 €
NEUHAEUSEL	14	3 079,20 €	398	8 377,37 €	11 456,58 €
ROESCHWOOG	113	24 853,58 €	2334	49 127,62 €	73 981,20 €
TOTAL	176	38 710,00 €	3862	81 290,00 €	120 000,00 €

Pour mémoire effectifs de l'école rentrée scolaire 2022/2023 : 204 élèves

Participations communales	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%age participation	%age population
	FORT LOUIS	18 635 €	17 751 €	15 350 €	13 841 €	15 163 €	16 082 €	16 074 €	19 793 €	6 020 €	11 964 €	8 523 €	7,10%
LEUTENHEIM	38 250 €	38 461 €	43 090 €	41 381 €	44 679 €	36 588 €	34 817 €	35 026 €	14 611 €	30 455 €	26 039 €	21,70%	21,75%
NEUHAEUSEL	21 577 €	18 737 €	18 068 €	17 265 €	17 510 €	18 160 €	19 757 €	22 546 €	7 259 €	15 507 €	11 457 €	9,55%	10,31%
ROESCHWOOG	138 289 €	139 051 €	137 492 €	141 513 €	136 649 €	129 170 €	143 352 €	151 635 €	46 110 €	92 074 €	73 981 €	61,65%	60,44%
Participation	216 751 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	200 000 €	214 000 €	229 000 €	74 000 €	150 000 €	120 000 €	100%	100%

ROESCHWOOG - BUDGET PRINCIPAL
PARTICIPATION AU SIVU RPU (ECOLE ELEMENTAIRE) (jusqu'en 2023)
ET AU PERISCOLAIRE (jusqu'en 2020)



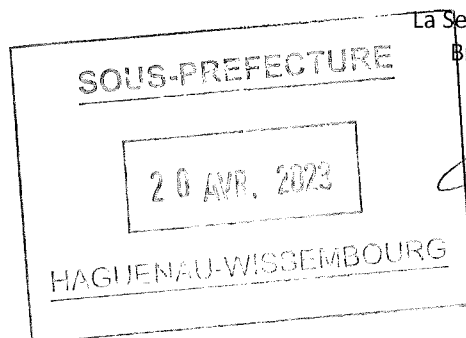
Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le principe d'une participation des communes pour l'exercice 2023 se montant à un total de 120 000,00 €.



Pour extrait conforme
Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

Séance du 21 MARS 2023 à 20h SOUS-PREFECTURE
à la Mairie de Roeschwoog

20 AVR. 2023

Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président HAUTENAU-WISSEMBOURG

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Était en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 15 – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Le Président soumet au comité directeur le projet de budget primitif de l'exercice 2023, comme figurant aux documents budgétaires et à l'annexe explicative transmis par courriel du 17 mars 2023.

Il informe les membres du Comité directeur de la première facture de gaz de l'année 2023 pour l'école Weckmann qui vient d'être transmise au SIVU.

Elle se monte à 18 782 € TTC pour environ 1 mois de consommation estimée (du 29/12/2023 au 07/02/2023). Le nombre de KWh estimés sur la facture correspond environ à la consommation relevée à la date de réception de la facture.

Il propose :

Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	254 500,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	164 724,36 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2022	89 775,64 €
Total recettes de fonctionnement	254 500,00 €

Dépenses d'investissement de l'exercice	54 210,52 €
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice -reports 2022	9 489,48 €
Restes à réaliser en investissement	13 530,00 €
Total dépenses d'investissement	77 230,00 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	77 230,00 €

Il présente le tableau des emplois au 21 mars 2023 en rappelant que le SIVU RPU emploie 1 agent administratif pour 8h hebdomadaire et un agent technique pour l'entretien des locaux pour 26h hebdomadaire, agent qui a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} septembre 2023 et qui sera à remplacer.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 21 MARS 2023

Service	Dénomination de l'emploi	Postes Ouverts à ce jour	Nombre total d'Agents en poste	Agents à Temps complet en poste	Agents à Temps non complet en poste	Coefficient d'emploi
Personnel Titulaire						
Administratif	Adjoint administratif	1	0		0	8/35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0		0	8/35 ^{ème}
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1		1	8/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique – Entretien	1	0		0	26/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – Entretien	1	0		0	26/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – Entretien	1	1		1	26/35 ^{ème}
Total Personnel Titulaire		6	2	0	2	0,97 ETP
Personnel non Titulaire						
Néant		0	0	0	0	
Total Personnel Non Titulaire		0	0	0	0	
Total du Personnel		6	2	0	2	0,97 ETP

Il informe le Comité Directeur des indemnités perçues par le Président du SIVU RPU.

Vu le projet de budget primitif détaillé présenté par nature et sa présentation annexée à la présente délibération

Vu l'état du personnel présenté,

Vu l'état des indemnités des élus présenté,

Après avoir pris connaissance des propositions concernant ce Budget Primitif pour l'exercice 2023 et des motifs qui justifient ces prévisions tant en recettes qu'en dépenses, après avoir discuté le budget et en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

ARRETE le Budget Primitif 2023 comme suit :

Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	254 500,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	164 724,36 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2022	89 775,64 €
Total recettes de fonctionnement	254 500,00 €

Dépenses d'investissement de l'exercice	54 210,52 €
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice -reports 2022	9 489,48 €
Restes à réaliser en investissement	13 530,00 €
Total dépenses d'investissement	77 230,00 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	77 230,00 €

PRECISE que les crédits sont votés au niveau du chapitre et par opération en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

FIXE le montant total de la participation des communes à ce budget à 120 000,00 €, la répartition étant la suivante :

Au titre de la participation au fonctionnement exercice 2023 :

	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT
FORT LOUIS	11	2 419,38 €
LEUTENHEIM	38	8 357,84 €
NEUHAEUSEL	14	3 079,20 €
ROESCHWOOG	113	24 853,58 €
TOTAL	176	38 710,00 €

Au titre de la participation à l'investissement exercice 2022 :

	POPULATION (source INSEE 2023)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT
FORT LOUIS	290	6 104,12 €
LEUTENHEIM	840	17 680,89 €
NEUHAEUSEL	398	8 377,37 €
ROESCHWOOG	2334	49 127,62 €
TOTAL	3862	81 290,00 €

Soit au total pour le fonctionnement et l'investissement :

Commune de Fort-Louis 8 523,49 € arrondi à **8 523 €**

Commune de Leutenheim 26 038,73 € arrondi à **26 039 €**

Commune de Neuhaeusel 11 456,58 € arrondi à **11 457 €**

Commune de Roeschwoog 73 981,20 € arrondi à **73 981 €**

ANNEXE – PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SIVU RPU

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un état prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires au personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

PRESENTATION GENERALE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	254 500,00	164 724,36
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 89 775,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		254 500,00	254 500,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	54 210,52	77 230,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	13 530,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 9 489,48	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		77 230,00	77 230,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		331 730,00	331 730,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans combinaison avec ceux antérieurement votés, ou du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de restes anticipés des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et au contraire, aux recettes antérieures n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 231-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu, à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 231-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR à résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	94 760,00	0,00	103 970,00	0,00	103 970,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	62 200,00	0,00	63 370,00	0,00	62 370,00
014	Allégations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 400,00	0,00	20 400,00	0,00	20 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		177 360,00	0,00	187 740,00	0,00	187 740,00
66	Charges financières	1 900,00	0,00	5 715,00	0,00	5 715,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		20,00	0,00	20,00
022	Dépenses imprévues	14 550,00		15 525,00	0,00	15 525,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		195 300,00	0,00	210 500,00	0,00	210 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	45 000,00		44 000,00	0,00	44 000,00
042	Général ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Général ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 000,00		44 000,00	0,00	44 000,00
TOTAL		240 300,00	0,00	254 500,00	0,00	254 500,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,00

Les crédits affectés aux charges à caractère général (eau, énergie, combustible, fournitures, entretien maintenance, frais de télécommunication...), compte 011, s'élèvent à 103 970,00 €.

Une forte hausse du coût du gaz et de l'électricité est prévue.

Il est à noter que les dépenses en eau, électricité et fioul représentent près de 48 % des charges à caractère général. Les frais de maintenance (photocopieur, ascenseur, adoucisseur, maintenance informatique, extincteurs...) représentent environ 10 % des charges au compte 011.

Les fournitures scolaires comptent pour 6,5 % de la totalité des charges à caractère général. Un budget de 33,00 € par élève est alloué chaque année.

Les dépenses d'assurance ont augmenté entre 2022 et 2023 de 12,85 %.

Des crédits pour un montant de 63 370,00 € sont proposés au chapitre 012, charges de personnel.

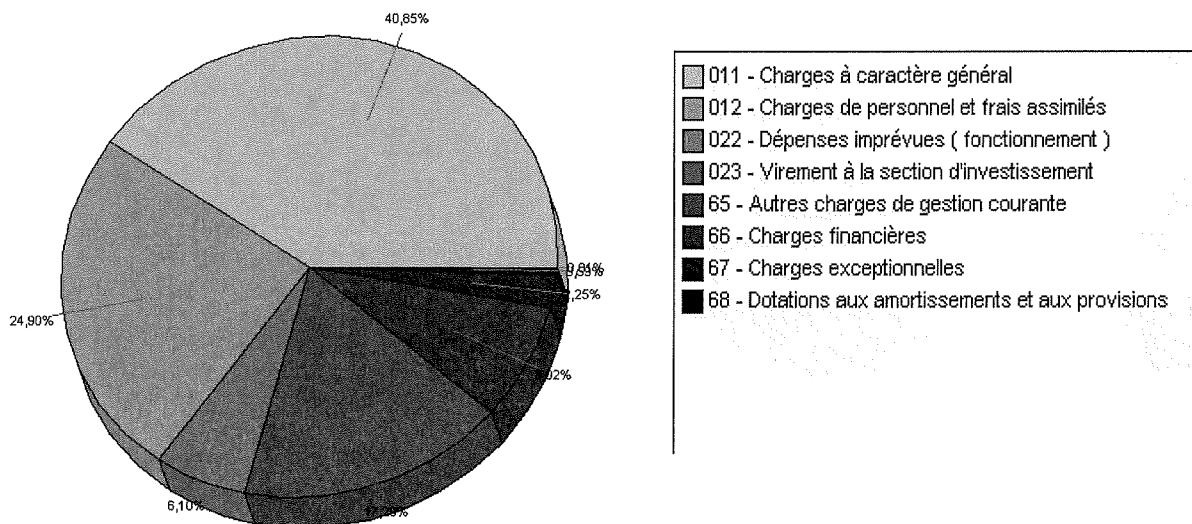
Le chapitre 65 prévoit des crédits pour les indemnités versées au Président du SIVU pour un montant de 8 400 €.

Un montant de 7 000,00 € est inscrit au compte 657361 Caisse des écoles en prévision des subventions pour les sorties et pour la participation aux frais de piscine.

Un crédit de 500,00 € est prévu au compte 6574, provisionné pour une éventuelle aide financière associative.

Des dépenses imprévues, compte 022, sont proposées pour un montant de 15 525,00 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Allégations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
74	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	120 000,00	0,00	120 392,00	0,00	120 392,00
75	Autres produits de gestion courante	34 878,67	0,00	37 307,36	0,00	37 307,36
Total des recettes de gestion courante		161 878,67	0,00	164 699,36	0,00	164 699,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	25,00	0,00	25,00
78	Rapports provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		161 928,67	0,00	164 724,36	0,00	164 724,36
042	Opérai* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		161 928,67	0,00	164 724,36	0,00	164 724,36

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	80 775,64
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,00

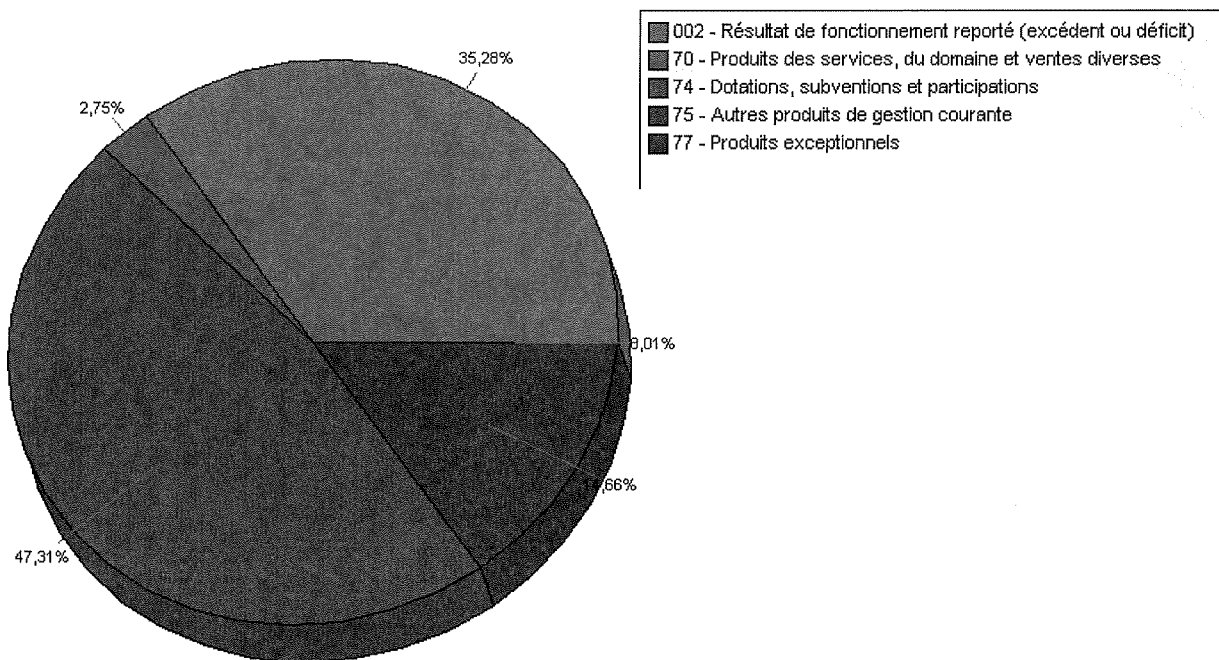
Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	44 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------	---

En recette, des crédits pour la participation des communes, chapitre 74, sont inscrits pour un montant de 120 000,00 € et de 392,00 € pour le Fonds de compensation de la TVA.

Le loyer perçu par le délégataire exploitant le service périscolaire (chapitre 75) est estimé à 37290,00 € et sa participation aux charges locatives se monte à environ 7 000,00 € (chapitre 70).

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre



Pour cet exercice, des crédits sont imputés en dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

- Opération 14 - divers travaux bâtiments : 5 000,00 € (solde mission assistant à maître d'ouvrage pour le remplacement de la chaudière)
- Opération 16 - école - aménagement des salles : restes à réaliser 4000 € + 300 € de nouveaux crédits (acquisition de chaises pour les salles de classe)
- Opération 18 - école - équipement informatique : restes à réaliser 8 330,00 € + 5 500,00 € de nouveaux crédits (remplacement de matériel informatique)
- Opération 19 - école - divers équipements et matériels : restes à réaliser 500,00 € + 6 500,00 € de nouveaux crédits (acquisition de luminaires led, plinthes, autolaveuse...).

Le remboursement du capital de la dette (compte 1641) pour le groupe scolaire et pour le remplacement de la chaudière et remplacement des luminaires s'élève à près de 32 910,00 €.

Des dépenses imprévues sont proposées au compte 020 pour un montant de 4000,52 €.

Le solde d'exécution négatif reporté est de 9 489,48 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Blockes	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 133)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	7 995,52	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	7 995,52	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 720,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 720,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 720,00	7 995,52	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 988,23	25 234,45	0,00
10222	FCTVA	2 988,23	2 215,00	0,00
1055	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	23 019,45	0,00
139	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA réglé)	0,00	0,00	0,00
25	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 988,23	25 234,45	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 688,23	33 230,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	45 000,00	44 000,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 000,00	44 000,00	0,00
041	Dotations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		45 000,00	44 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		64 688,23	77 230,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	77 230,00
---	------------------

Les recettes d'investissement prévues sont :

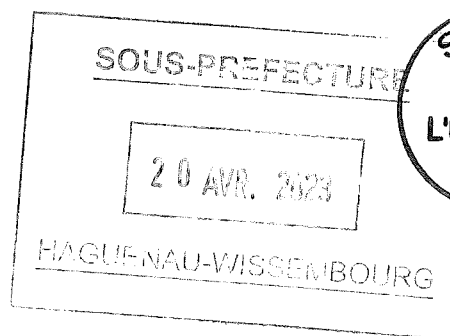
- 2 215,00 € de FCTVA (fond de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de 2021)
- Un virement de 44 000,00 € de la section de fonctionnement

DETTE

Objet du prêt	Organisme prêteur	Montant prêt	Durée en années	Année de mobilisation	Fin de remboursement	Taux	K restant dû 2023	Remboursement 2023 Intérêts	Remboursement 2023 Capital	Charge totale 2023
							au 1/09/2023			
Ecole intercommunale André Weckmann	Crédit Agricole	600 000,00 €	30	2004	01/09/2034	01/09/2023 V 1,65 %	257 082,22 €	4 590,95 €	21 156,98 €	25 747,93 €
							au 01/01/2023			
Système de chauffage gaz + remplacement luminaires	Crédit Agricole	120 000,00 €	10	2021	31/10/2031	20/10/2021 F 0,60 %	108 321,15 €	623,52 €	11 749,08 €	12 372,60 €
							365 403,37 €	5 214,47 €	32 906,06 €	38 120,53 €
Endettement par habitant incidence SIVU RPU			3862 habitants				94,62 €			
population INSEE 2023 Commune de Roeschwoog			2334 habitants				60,44%			
population INSEE 2023 Fort Louis			290 habitants				7,51%			
population INSEE 2023 Neuhaeusel			398 habitants				10,31%			
population INSEE 2023 Leutenheim			840 habitants				21,75%			
population INSEE 2023 SIVU RPU			3862 habitants		% population		100,00%			

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE

COMPTES ADMINISTRATIFS	2020	2021	2022	BP 2023
Participation Communes	229 000,00 €	74 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	299 008,30 €	115 560,34 €	194 810,12 €	164 724,36 €
Charges de personnel	54 767,18 €	55 104,22 €	56 366,09 €	63 370,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financier compte 66111)	263 808,74 €	137 446,23 €	130 386,33 €	210 500,00 €
Marge brute (recette FCT - dépenses FCT)	35 199,56 €	- 21 885,89 €	64 423,79 €	- 45 775,64 €
Frais financiers (compte 66111)	1 384,33 €	1 294,60 €	1 317,52 €	5 215,00 €
Epargne brute (marge brute - frais financiers)	33 815,23 €	- 23 180,49 €	63 106,27 €	- 50 990,64 €
Remboursement capital de la dette (1641)	22 432,97 €	22 522,70 €	34 565,73 €	32 906,06 €
Epargne nette (epargne brute - capital dette) = marge nette d'autofinancement	11 382,26 €	- 45 703,19 €	28 540,54 €	- 83 896,70 €
Report d'investissement de l'année précédente	- 25 429,05 €	- 37 436,79 €	84 311,77 €	- 9 489,48 €
Recettes réelles d'investissement	29 631,31 €	157 774,49 €	9 444,06 €	33 230,00 €
Total recettes investissement	4 202,26 €	120 337,70 €	93 755,83 €	77 230,00 €
Capacité d'investissement (épargne nette + recettes totales IVT)	15 584,52 €	74 634,51 €	122 296,37 €	- 6 666,70 €
Résultat de clôture	70 257,22 €	132 683,10 €	103 305,64 €	



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

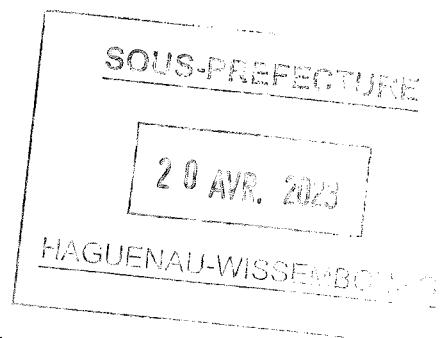
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 21 MARS 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 17 mars 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 10
Absents avec Procurations : 0
Absents : 3

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, LIEBGOTT
Laurence (suppléant), MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne,
OPFERMANN Laura (suppléant – participe au vote), PETER Raphaël,
SCHMITT Yannick

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (suppléé), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), KLEINKLAUS Céline, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël

Était en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/03/21 – 16 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA COMMUNE DE ROESCHWOOG ET A L'AGF DU BAS-RHIN DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE – APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN

Suite au retour de la compétence « périscolaire » aux quatre communes membres du SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried (Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel, Roeschwoog) au 1^{er} janvier 2021 ;
Considérant que le SIVU RPU est resté propriétaire des locaux, mobiliers et matériels ;
Considérant la convention de gestion du service périscolaire entre les quatre communes et qui charge la Commune de Roeschwoog de la gestion de la compétence « périscolaire » (gestion du service périscolaire existant et à venir et de la construction d'un nouveau périscolaire) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
Considérant les possibilités d'accueil pour le service périscolaire existant dans les locaux du groupe scolaire André Weckmann, propriété du SIVU RPU ;
Considérant la convention signée le 4 août 2021 de mise à disposition de locaux par le SIVU RPU à la Commune de Roeschwoog et à son délégataire l'AGF du Bas-Rhin pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2023 avec possibilité de prorogation jusqu'à 1 an ;
Considérant le contrat de délégation de service public signé par la Commune de Roeschwoog avec l'AGF du Bas-Rhin et la volonté de la prolongation d'un an du contrat par voie d'avenant ;
Vu le projet d'avenant transmis par mél du 17 mars 2023, présenté en séance et annexé à la présente ;

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à la Commune de Roeschwoog et à l'AGF du Bas-Rhin, afin d'autoriser la mise à disposition de locaux « périscolaire », de mobilier et matériel associés se trouvant au sein du groupe scolaire André Weckmann, rue des Cigognes à Roeschwoog pour une durée prolongée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 5 avril 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI